

Objectif intellectuel

Donner le goût d'apprendre

Départ et aboutissement de toute une scolarité, cet objectif est celui qui éclaire tous les autres qui sont plus proprement scolaires, à savoir :

- permettre à l'enfant d'acquérir et de maîtriser les instruments de base de l'accès au savoir et dans le cadre d'une année scolaire l'amener à acquérir les compétences propres à son cycle.
- permettre à l'enfant de s'éveiller dans un certain nombre de domaines de connaissances et d'activités
- permettre à l'enfant de développer ses capacités intellectuelles d'abstraction et de raisonnement, son sens critique et son jugement
- permettre à l'enfant de découvrir ses goûts et ses aptitudes, afin de le préparer aux choix importants qu'il doit faire à l'issue de sa scolarité
- enfin, lui donner le goût et le plaisir d'apprendre pour lui permettre de continuer, une fois adulte, de s'instruire et de se cultiver

Pour réaliser ces objectifs, nous nous engageons à mettre en avant un certain nombre de moyens de type individuel ou collectif.

A - Dans les moyens de type individuel

Nous veillerons, en premier lieu, à l'acquisition de méthodes de travail personnelles et efficaces, par tous les élèves : sens de l'organisation, techniques d'observation, diversité et soin de la présentation.

Nous insisterons sur ces méthodes, notamment en début d'année scolaire. Les techniques de mémorisation absolument nécessaires seront de même, mises en avant, notamment pour l'acquisition des instruments et mécanismes de base : la mémoire jouera ici un rôle primordial ; elle est le serviteur nécessaire de l'intelligence ; une véritable ascèse, avec ce que cela comporte d'austérité ; elle fera donc partie de tout travail scolaire.

Nous aurons recours, encore, aux techniques d'individualisation du travail, qui permettent à chaque enfant de progresser, chacun selon son rythme. Dans ce domaine, nous recourons, éventuellement, à un enseignement multimédia, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Nous développerons, d'autre part, le travail autonome et personnel de chaque enfant. Être formé au travail personnel et à la recherche, grâce notamment, aux techniques citées ci-dessus, permet une appropriation directe du savoir, permet de faire usage de toutes les sources de connaissances, de les comparer, de les juger et de se situer en face d'elles, en personne consciente et réfléchie. Cet apprentissage au travail personnel et autonome s'appuiera notamment sur l'utilisation du Centre de Documentation et d'Information.

Enfin, nous favoriserons le travail en groupe qui permet un échange entre les élèves, qui stimule leurs énergies et les habitue à la vie et au travail en commun.

B - Dans les moyens de type collectif

Nous veillerons, en premier lieu, à un aménagement harmonieux du temps scolaire.

- L'emploi du temps de nos élèves sera établi en fonction des seuls critères pédagogiques dans la succession continue et alternée des matières fondamentales et d'éveil. Cet emploi du temps ne sera pas vécu comme une contrainte, mais pourra être déstructuré lors d'activités ou semaines interdisciplinaires.
- Les contrôles seront organisés en concertation selon un calendrier souple qui respectera le rythme et le volume du travail de chaque classe.
- Nous mettrons en œuvre des techniques qui favorisent la maîtrise des élèves sur leur temps de travail, par la mise en place d'un plan de travail pour chaque classe, en début d'année scolaire et en début de chaque trimestre.

En second lieu, nous adapterons nos méthodes pédagogiques à chaque classe ou à chaque groupe de classe.

- Tout d'abord, nous dégagerons des textes officiels les acquisitions essentielles ou indispensables qui constituent le "noyau" scolaire et culturel à faire acquérir par tous.
- Nous définirons de manière aussi rigoureuse que possible les objectifs à atteindre à chaque niveau de la scolarité et pour chaque discipline d'enseignement.
- Nous mettrons en œuvre une pédagogie par objectifs qui tienne compte des rythmes, des capacités et des moyens d'apprentissage de nos élèves.
- Nous rechercherons un soutien spécifique pour les élèves en difficulté : exercices, relations et moyens de travail adaptés, alors que pour les autres seront proposées des activités d'approfondissement.
- Nous recourrons à une pédagogie de l'entraide dans laquelle les élèves les plus avancés peuvent aider leurs camarades en difficulté.
- Lorsque c'est possible, nous dégagerons de l'ensemble des programmes, des notions interdisciplinaires.
- Nous mettrons en œuvre une pédagogie concertée et des activités par ateliers en vue de ces activités interdisciplinaires.

Ainsi, par tous les moyens individuels ou collectifs que nous mettrons en œuvre tout au long de leur scolarité, nous voulons leur dire non seulement "quoi apprendre" mais aussi et surtout "comment apprendre".

Objectif éducatif

A - Permettre à l'enfant d'accéder à l'autonomie

a) Tout d'abord, lui faire prendre conscience de ses propres capacités et permettre leur épanouissement.

- Dans ce domaine, si l'acquisition des moyens intellectuels reste prioritaire, le développement et la maîtrise du corps, les qualités manuelles, la sensibilité à la beauté, les possibilités de créativité sont eux aussi des objectifs essentiels de l'éducation.
- L'éducation du caractère est aussi un élément fondamental : faire apparaître les traits positifs de comportement, de soin, d'exactitude, d'esprit d'équipe, de contrôle de soi, savoir faire un effort sur soi-même, savoir s'imposer une contrainte pour atteindre un but proche ou lointain sont également à placer au nombre des capacités à acquérir dans ce domaine.
- Le règlement intérieur de l'établissement est le cadre de vie considéré par tous comme le moyen indispensable pour tendre vers ces buts.

Il édicte un certain nombre de règles de vie (exactitude, ordre, politesse, respect du bien commun, etc...) qui, imposées au début de la formation, devront petit à petit être intériorisées par ceux qui les vivent.

- Ainsi, la discipline ne sera-t-elle pas voulue pour elle-même mais pour permettre à l'enfant de se définir et de se situer dans le cadre de l'école.

b) Ensuite, l'habituer à se prendre en charge lui-même.

- Pour cela, nous insisterons sur l'apprentissage des méthodes et des techniques qui favorisent son autonomie.
- Ainsi, en début d'année scolaire, notre objectif sera "de prendre le temps" d'une période d'observation et d'insister sur les méthodes d'organisation d'une vie autonome : organiser son temps, son espace, son travail, en classe comme "chez soi", comme dans la vie.
- Cet apprentissage de l'autonomie s'appuiera sur l'utilisation du Centre de Documentation et d'Information déjà cité et sur l'utilisation de différents clubs : groupes d'études, théâtre, photo, audiovisuel, danse, échecs, discussion, dans lesquels l'enfant sera amené à se prendre en main, soit pour s'auto-enseigner, soit pour s'auto-discipliner.

B - Permettre à l'enfant de devenir responsable

Notre objectif est d'apprendre à nos élèves à assumer des responsabilités et à créer un état d'esprit où chacun se sent responsable de ce qui se vit dans le cadre de sa classe, de son groupe et de l'école.

Nous instaurerons un réseau de responsabilités variés que chaque élève assumera tour à tour :

- Responsabilité des locaux : ordre – propreté de chaque salle.
- Responsabilité des instruments de travail de la classe, du matériel pédagogique mis à sa disposition, informatique notamment.
- Responsabilité des clubs : prise en charge d'élèves par d'autres : notamment ceux qui sont en difficulté – par une entraide réciproque.
- Responsabilité de veiller au vécu effectif du Label E3D : Etablissement en Démarche de Développement Durable : il s'agit de responsabiliser les élèves dans le respect de l'environnement, proche ou lointain, par l'engagement dans

un projet de développement durable, fondé sur une continuité entre : enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance, ouverture vers l'extérieur par le partenariat...

– L'élève délégué de classe

Élu au début de chaque année scolaire par ses camarades, il les représente et est leur porte-parole. Il aide l'enseignant chargé de la classe à faire le point de classe, lui indique les difficultés particulières de certains enfants du groupe, les problèmes qui surgissent. En 5ème, 4ème et 3ème, le Professeur Principal l'aidera lui-même à prendre la classe en responsabilité.

Il introduit les nouveaux élèves à la connaissance de leurs camarades et les aide à s'insérer dans le cadre de la classe. Dans le cadre du conseil de classe, il peut informer les enseignants sur le climat général de la classe, les problèmes qui se posent et les solutions proposées par ses camarades.

– L'éducation au choix

Notre objectif sera de permettre à l'élève de mettre sa vie en responsabilité en lui apprenant à faire des choix :

- Soit dans sa vie de tous les jours : chez lui comme à l'école : par le choix d'un mode de vie ou de discipline personnelle qui lui permette d'être "bien dans sa peau" et de travailler dans les meilleures conditions.

Ces choix pourront faire l'objet d'un contrat entre les élèves et les éducateurs et pourront être évalués régulièrement.

- Soit dans l'orientation qu'il entend donner à ses études : choix des options, choix qu'il devra faire à l'issue de sa scolarité.

– L'ère du numérique

Notre établissement a fait le choix de s'engager pleinement dans l'ère du numérique.

C'est pourquoi, à tous les niveaux d'enseignement, nous pourrons faire appel à l'utilisation de nouvelles technologies, comme outils modernes d'enseignement (voir en annexe la charte informatique).

C - Permettre à l'enfant de s'engager dans un projet de société commun

Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise Catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'Ecole prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui.

La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Eglise Catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun.

Objectif relationnel : Permettre la participation de tous, parents, élèves et enseignants à la vie de notre Établissement

Dans une communauté, tout le monde ne fait pas tout. Tous les membres des différents groupes se situent à leur place, selon leurs compétences propres et se doivent d'être complémentaires les uns des autres.

A - Relations Enseignants-élèves

C'est dans les relations Enseignants-Élèves que l'École accomplit l'essentiel de sa tâche.

Les élèves doivent pouvoir découvrir chez leur maître, non seulement une personne chargée de transmettre un savoir, mais aussi une personne vivante, désireuse de les aider à mieux se connaître.

C'est pourquoi chaque éducateur recherchera "l'autorité" qui n'est ni démagogie ni autoritarisme, mais qui vise à "faire croître" et faire grandir chaque enfant selon son originalité propre.

Dans ces relations Enseignants-Élèves, dans notre Établissement, le rôle du Professeur Principal est déterminant. Point de contact de tout ce qui concerne sa classe, il en est l'animateur avec le concours des délégués de classe et notamment pendant l'heure de vie de classe où il fera le point, individuel ou collectif, avec ses élèves et définira avec eux les buts intellectuels, éducatifs et relationnels à atteindre et les moyens pour y parvenir.

D'autre part, en début d'année scolaire, un temps scolaire est prévu, organisé par le professeur principal, pour permettre aux enseignants et aux élèves de mieux se connaître.

B - Relations entre élèves

Nous veillerons à ce que les élèves apprennent à se situer les uns par rapport aux autres, à se connaître dans leurs différences ou leurs affinités.

Dans le cadre de la classe, au cours de l'heure réservée à cet effet, avec le soutien de l'enseignant chargé de la classe, chaque enfant sera amené à se situer régulièrement vis à vis de ses camarades, à se remettre, le cas échéant, en question dans des relations avec eux ou à prendre en responsabilité une partie ou un groupe de sa classe.

De même, dans ce cadre, seront organisés des temps particuliers et réguliers, consacrés à la vie de la classe.

En début d'année scolaire, le temps d'intégration, déjà cité, devra leur permettre de mieux se connaître et de mieux se situer vis à vis des autres en dehors du strict cadre des locaux scolaires.

Ce temps sera l'occasion pour eux d'une amorce d'une connaissance réciproque devant aboutir, tout au long de l'année scolaire, à un "esprit propre à la classe" que l'on souhaitera "de solidarité".

Nous favoriserons, en effet, tout ce qui développe l'esprit de solidarité. Nous voulons combattre l'individualisme – c'est pourquoi il n'y a pas de classement : on invite plutôt les enfants à se dépasser eux-mêmes.

Nous organiserons des travaux de groupe où l'on pourra recourir à l'entraide mutuelle, où chacun peut apporter ce qu'il a de meilleur et profite de tous.

C - Relations Parents – Enseignants

Ces relations ont une grande importance et sont bénéfiques dans la mesure où existent le respect et l'estime mutuels. Un antagonisme entre parents et éducateurs saperait l'action éducative de l'école et de la Famille. Au contraire, leur solidarité favorise cette action. C'est pourquoi, nous attacherons une grande importance à la participation des parents.

Participation individuelle

- Aux différentes réunions proposées par les enseignants et notamment à celle de début d'année, organisée par l'enseignant chargé de la classe, où sont exposés et expliqués les objectifs et les méthodes de travail de l'établissement.
- Au suivi de leur enfant tout au long de l'année scolaire, notamment dans le travail personnel à effectuer dans le cadre familial.
- Aux entretiens individuels avec les enseignants et notamment, dans le secondaire, avec le Professeur Principal (au moins deux fois par an) au cours desquels ils peuvent apporter un éclairage sur le comportement de leur enfant.
- Aux activités organisées par les enseignants notamment dans le cadre d'ateliers.
- A l'animation des clubs divers déjà cités.
- A l'animation spirituelle de nos enfants.

Les délégués parents d'élèves par classe

Structure non obligatoire, elle est laissée à l'initiative de chaque classe, lors de la 1ère réunion des parents de la classe avec le Professeur Principal, en début d'année scolaire.

Si l'ensemble des parents de la classe le souhaite, le Professeur Principal proposera un parent délégué (obligatoirement extérieur à la classe et après formation).

Travaillant obligatoirement de concert avec l'enseignant chargé de la classe, il aide et soutient son action ainsi que celle des enseignants.

- Il collabore avec ce dernier à la liaison entre l'établissement et les parents d'une classe.
- Dans le cadre du conseil de classe, il collabore avec le Professeur Principal à l'information des parents sur le climat général de la classe, à la définition d'objectifs généraux pour la classe et à la recherche de moyens pour y parvenir.

« Le choix de la famille pour l'orientation »

Notre établissement a fait le choix de s'engager dans cette démarche dans la perspective d'une communication accrue entre l'équipe éducative et les parents.

Nous fondons l'espoir que cette collaboration apportera sérénité et épanouissement dans le choix des orientations à venir des élèves.

D - Structures de participation communes à tous les membres de l'établissement

L'O.G.E.C

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique est une association qui constitue le support juridique de l'établissement.

Cette association regroupe toutes les personnes intéressées par le fonctionnement de l'établissement.

Elle assume la responsabilité de la gestion économique et financière dans le respect des statuts.

Elle contrôle le budget, décide des emplois et des statuts des personnes, sur proposition du Chef d'Etablissement.

Elle approuve le budget prévisionnel élaboré par le Chef d'Etablissement, décide du montant des contributions financières demandées aux familles.

Elle concourt à la mise en œuvre du Projet Educatif et s'intéresse aux grandes orientations à court terme et long terme de l'établissement.

Le Conseil d'Administration anime son action. Ce conseil est élu par l'Assemblée Générale.

L'A.P.E.L

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ensemble Scolaire Saint Louis – Sainte Marie participe à la vie de l'établissement, tant du point de vue festif, qu'éducatif.

Elle soutient matériellement et financièrement toute initiative pédagogique. Elle participe aux diverses instances de l'Ensemble Scolaire Saint Louis – Sainte Marie : Conseil d'Ecole, Conseil d'Etablissement, Conseil de Discipline, Conseil de Pastorale, Conseil d'Administration de l'O.G.E.C, etc...

Elle assure le lien et organise le dialogue entre les familles et les équipes éducatives de Saint Louis – Sainte Marie. Tous les parents sont les bienvenus pour une participation active au sein du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

C'est la structure principale de la concertation de la communauté éducative de l'établissement.

Il a pour premier objectif le maintien de son unité.

Il définit les grandes orientations et choisit les moyens de les mettre en œuvre.

Présidé par le Chef d'Etablissement, il est composé des membres élus ou désignés pour représenter les groupes qui constituent la communauté éducative : O.G.E.C – A.P.E.L – Enseignants – Elèves – Etc...

Son rôle est essentiellement consultatif, le pouvoir de décision appartenant au Chef d'Etablissement.

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

L'Association Sportive et Culturelle organise tout au long de l'année des temps d'animation culturelle et sportive. Elle participe avec l'APEL au financement et à la mise en place de projets pédagogiques.

Par le biais des animations, elle favorise les rencontres entre les élèves et surtout propose aux jeunes une autre relation, moins scolaire, avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Son action phare est l'organisation de la semaine interdisciplinaire culturelle et sportive.

E - Les temps forts de notre communauté au cours de l'année

Notre objectif dans ce domaine sera de « vivre autrement » pendant un laps de temps plus ou moins long, qui sera vécu intensément dans la relation avec l'autre, dans la connaissance et dans la solidarité.

Dans le cadre des relations entre élèves et enseignants

Par l'organisation :

- Dans le primaire : des classes vertes ou de neige.
- Dans le secondaire : d'une semaine interdisciplinaire où seront proposées de multiples activités : voyages à l'étranger ou dans la région, sports et ateliers interdisciplinaires.

Dans le cadre des relations élèves, enseignants parents

- Le spectacle de fin d'année des enfants
- La chorale : Uniform Day et Christmas Concert

Sont autant de moments de partage et de convivialité.

Objectif spirituel : Permettre à chaque enfant de pouvoir donner un sens à sa vie

En prenant conscience du pluralisme actuel des horizons très divers d'où viennent les membres de notre établissement, nous avons pour mission et donc l'intention, sans jamais violer les consciences, dans un respect scrupuleux des personnes et dans un souci constant d'ouverture au monde, d'éduquer nos élèves dans le domaine spirituel. Cette éducation doit leur permettre de donner un sens à leur vie, soit au cours de leur scolarité, soit une fois arrivés à l'âge adulte, par le choix libre de la foi chrétienne ou par le choix libre de tout autre idéal humain.

Nous voulons d'abord, tendre à devenir une école où se découvrent les valeurs humaines qui font vivre : autonomie, liberté, goût de l'effort, nécessité de jugement (sens critique et discernement), sens de la générosité et de la gratuité, sens de la solidarité et de la responsabilité, sens de la relation... Toutes les valeurs humaines que nous essayerons de vivre et de faire vivre à travers les différents objectifs intellectuels, éducatifs ou relationnels que nous nous sommes fixés et les moyens que nous voulons mettre en œuvre.

Mais au-delà du vécu quotidien et à partir de là, nous voulons répondre à l'attente de chaque enfant sur les questions qu'il peut se poser sur la signification de la vie.

A - Proposer à chaque enfant de découvrir le sens de l'homme

Cette proposition se situera à deux niveaux : au niveau de l'action et à celui de la réflexion.

Au niveau de l'action

Nous proposerons des actions d'ouverture sur le monde : action en faveur de la Paix ou de la non-violence, par l'intermédiaire d'organismes tels que Pax Christi ou Amnesty International.

Nous proposerons des actions de solidarité, en faveur des plus défavorisés, notamment les handicapés et les enfants du Tiers Monde, par l'intermédiaire d'organismes tels que Terre des Hommes ou le Secours Catholique.

Au niveau de la réflexion

Dans le cadre de l'Animation Pastorale, nous proposerons une réflexion sur l'homme : Faim dans le Monde – Racisme – Travail – Chômage... – Etc.

Sur les sentiments qui l'habitent : Amitié – Bonheur – Amour.

Sur le sentiment de l'Amour, nous proposerons, en relation avec le programme de biologie sur la sexualité de l'homme et de la femme, une réflexion sur les aspects psychologiques et spirituels de l'amour sur le Couple, sur le Mariage, sur la Famille.

Ces propositions se feront sous forme de clubs ou de forums.

B - Proposer à chaque enfant de découvrir la signification de la vie

Toute personne cherche à découvrir la signification de la vie. En réponse à cette question, nous donnerons à nos élèves une information, sous forme de cours, sur les différents courants de pensée religieuse qui y ont apporté une réponse. Cette information portera sur l'ensemble des religions et notamment les religions monothéistes.

C - Proposer à chaque enfant la Foi Chrétienne

Acte majeur d'une liberté, la Foi Chrétienne ne peut être imposée à personne. On ne peut que la proposer.

La réponse à la proposition chrétienne est laissée aux parents qui en discutent et en décident avec leurs enfants.

Cette manière d'agir est conforme à l'Évangile lui-même : elle respecte une liberté qui se cherche, elle aide chacun à cheminer consciemment. Nous proposerons donc une réflexion explicitement chrétienne à l'aide, soit de parcours catéchétiques, soit par la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Nous proposerons une vie chrétienne dans la participation à la prière et aux mouvements d'Église.

Nous proposerons des célébrations et des eucharisties pour les temps forts de l'année liturgique (Noël, Pâques, Pentecôte ou Fête de la Foi).

Ce projet éducatif a été rédigé en collaboration avec les enseignants, l'Association des Parents d'élèves et notre prêtre référent au cours de l'année 1981-82.

Soumis au Conseil d'Établissement le 14 juin 1982, puis enrichi de nouvelles orientations et soumis au Conseil d'Établissement du 17 décembre 2015, il a été adopté à l'unanimité. Il ne prétend être ni parfait ni exhaustif, mais tel qu'il est, il peut nous servir de "plan de vol" pour quelques années.

À TOUS LES PARENTS, ENSEIGNANTS, ELEVES, IL EST DEMANDE D'Y ADHERER.